

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01889

Numéro SIREN : 495 243 826

Nom ou dénomination : JARRING EFFECTS LABEL

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004356

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
	①		②		③	④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014	1 052 055	016	942 766	109 288	88 885
Immobilisations corporelles	028	91 053	030	76 907	14 147	13 822
Immobilisations financières (1)	040	4 953	042		4 953	4 953
(5) TOTAL I	044	1 148 061	048	1 019 673	128 388	107 660
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	60 989	052		60 989	93 395
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	108 488	070	9 313	99 175	103 182
Autres créances (3)	072	24 611	074		24 611	54 423
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	118 065	086		118 065	126 161
Charges constatées d'avance	092	1 225	094		1 225	715
TOTAL II	096	313 378	098	9 313	304 065	377 876
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	1 461 438	112	1 028 986	432 453	485 535

PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	120	11 820	7 900
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	7 900	7 900
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	72 134	55 845
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	34 460	32 579
Subventions d'investissement	137	60 605	
Provisions réglementées	140		107 950
TOTAL I	142	186 918	212 173
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154	35 000	41 105
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	66 861	77 650
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	68 074	64 295
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	13 562	73 112
Produits constatés d'avance	174		17 200
TOTAL III	176	210 534	232 257
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	432 453	485 535

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

m

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2022	31/12/2021	
Ventes de marchandises				210	88 553	63 086
Production vendue biens		(dont export et livraisons intracommunautaires)		215	16 421	48 116
Production vendue services			13 586	217	110 329	113 195
Production stockée				222	-8 563	14 458
Production immobilisée				224	88 765	36 786
Subventions d'exploitation reçues				226	67 432	31 987
Autres produits				230	55 281	121 642
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	418 218	429 270
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises)				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	3 209	35 129
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier)			immobilier	242	143 232	166 610
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244	805	552
Rémunérations du personnel				250	102 923	81 238
Charges sociales				252	34 495	25 596
Dotations aux amortissements				254	69 287	76 333
Dotations aux provisions				256	44 313	32 099
Autres charges :		- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	54 689	53 435
		- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (II)				264	452 952	470 992
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-34 734	-41 722
Produits financiers				III	280	
Produits exceptionnels				IV	290	76 798
Charges financières				V	294	3 855
Charges exceptionnelles :		- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI	300	3 750	
		- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)				
Impôts sur les bénéfices				VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	34 460	32 579
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	34 460	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles				322		
Impôts et taxes non déductibles				324		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	342
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992	
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit	346	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction except. (art 39 decies B)	645	
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Déduction except. (art 39 decies D)	648	350
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	Déduction except. (art 39 decies F)	990	34 460
		Déduction except. (art 39 decies G)	649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables		10 616	(dont imputés sur le résultat)		360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	372

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI) Désignation de l'entreprise : JARRING EFFECTS LABEL

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	41 105	622	35 000	624	41 105	626	35 000
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	7 083	642		644	7 083	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 107	652	9 313	654	1 107	656	9 313
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	49 295	682	44 313	684	49 295	686	44 313

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B		780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	10 616	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bi	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984	10 616	- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter				870	10 616

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	29 829
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	13 553
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	215 303
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	5 932
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
	TOTAL I	221 235
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	54
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	88 765
Subventions d'exploitation reçues	113	67 432
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
	TOTAL II	156 252
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	3 209
Variation négative des stocks	145	8 563
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	116 001
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	27 230
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	54 689
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
	TOTAL III	209 693
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137 167 793
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	167 793
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	221 235
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du 01/01/2022	au 31/12/2022
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

N° SIREN	495243826	
Dénomination de l'entreprise	JARRING EFFECTS LABEL	
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	13, rue Rene LEYNAUD
	- Code postal	69001
	- Ville	LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	340

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie			Pays
	Code postal		Commune	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	Mr	Nom patronymique / Prénom	Morel David			
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	170	
Naissance :	Date	18/06/1970	N° Département	01		
	Commune	BELLEY			Pays	FR
Adresse :	N° et voie	4 RUE CAMILLE KOECHLIN			Pays	FR
	Code postal	69100	Commune	VILLEURBANNE		
Titre (1)	Mme	Nom patronymique / Prénom	Frezza Céline			
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	170	
Naissance :	Date	11/07/1979	N° Département	74		
	Commune	Bonneville			Pays	FR
Adresse :	N° et voie	11 RUE NEYRET			Pays	FR
	Code postal	69001	Commune	LYON		

MD

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")	
III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2022

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SARLCOP	JARRING EFFECTS LABEL	
Complément de dénomination			
N° SIREN	495243826		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	13, rue Rene LEYNAUD	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	69001	LYON
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	5920Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêt provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

Scop Ar Jarring Effects Label
 13 Rue Rene Leynaud 69001 Lyon
 Tél : +33 (0) 472 305 029
 Siret : 495243826000297 NAF 5920Z

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

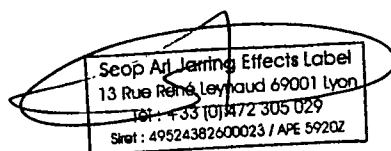
Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
DUNCAN			1 225		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société		SARL COP JARRING EFFECTS LABEL			
Adresse du principal établissement		13, rue Rene LEYNAUD 69001 LYON			
Adresse du siège social, si différent					
Ancienne adresse en cas de changement					
RÉGIME FISCAL DES GROUPE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	<input type="checkbox"/>	Activités exercées :	Enregistrement sonore et édition musicale	
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15 %					
PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		<input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante		<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	ZFU - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer		dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D - IMPUTATIONS					
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.					
2 - Au titre des revenus aux quels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui	Si oui, nom du logiciel utilisé : Plateforme Comptable		
CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément du CGA	ECF
Nom et adresse :					
- du Comptable :	Indép.	SAS EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE 53 RUE VAUBAN 69006 LYON			
- du Conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- du prestataire :					



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 31/12/2022

Néant **I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

JARRING EFFECTS LABEL
SCOP SARL à capital variable
13 rue Leynaud 69001 LYON
495 243 826 RCS LYON

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 31 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un octobre à quatorze heures, les associé.e.s de la société JARRING EFFECTS LABEL, société coopérative de production, à responsabilité limitée, à capital variable, se sont réunis au siège social sur convocation régulière de la gérance.

Tel qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès verbal :

Sont présents :

- | | |
|--|---------------------|
| - M. MOREL David | , associé salarié |
| - Mme FREZZA Céline | , associée salariée |
| - Association Audio Activiste Associés | , associé extérieur |

Tous les associés étant présents ou représentés à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. MOREL David, gérant ès qualité et le secrétariat est assuré par Mme FREZZA Céline.

Le Président met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :

- récépissé de remise en main propre des convocations,
- registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée,
- documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2022
- tableaux des résultats financiers des trois derniers exercices,
- rapport de gestion de la gérance,
- projet de résolutions.

Puis le Président rappelle l'**ordre du jour**, à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Audition du rapport de gestion du Gérant
- Audition du rapport de révision coopérative
- Audition du rapport spécial de la gérance
- Affectation du résultat
- Rémunération de la gérance
- Cession de gré à gré de parts sociales
- Départ associé
- Questions diverses.

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société JARRING EFFECTS LABEL, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.
Elle donne en outre quitus à la gérance de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société JARRING EFFECTS LABEL décide, conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, de répartir le montant de l'excédent net de gestion de l'exercice social 2022, s'élevant à 34 459.71€, ainsi qu'il suit :

- 0 % en réserve légale, soit 0.00€
- 50% en réserve statutaire dite fonds de développement, soit 17 274.85€
- 50% à la part travail, affectée en Réserve Spéciale de Participation, soit 17 274.85€
- 0% en dividendes (intérêts aux parts sociales), soit 0 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société JARRING EFFECTS LABEL prend acte de la lecture du rapport spécial du gérant concernant les conventions passées dans la cadre de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce et approuvent telles qu'elles lui sont présentées l'ensemble des dites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte de l'arrivée à expiration du mandat de David MOREL et décident de renouveler David MOREL aux fonctions de gérant de la société, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

David MOREL accepte ces fonctions de gérant, déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société JARRING EFFECTS LABEL fixe la rémunération de M David MOREL au titre du mandat de gérance à la somme mensuelle brute de 2 161€ (deux mille cent soixante et un euros) (et éventuellement une prime variable calculée en fonction d'éléments à déterminer).

Le gérant aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

Il est rappelé à l'Assemblée Générale des associés de la Société JARRING EFFECTS LABEL que Madame Mélina Mariotte lors de son départ de la société suite à une rupture conventionnelle en date du 31/07/2022 avait demandé de conserver son statut d'associé et qu'elle détient 201 parts sociales pour un montant de 4 020 €.

Conformément à l'article 9 des statuts après agrément préalable du gérant Mme Mélina Mariotte a procédé le 15 décembre 2022 à la cession de gré à gré de la totalité de ses parts (soit 201 parts sociales



représentant un montant de 4 020 € de capital social) à Madame Céline Frezza associée de la Société JARRING EFFECTS LABEL

De ce fait Madame Mélina Mariotte perd sa qualité d'associé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société JARRING EFFECTS LABEL confère tous pouvoirs à M. David MOREL, gérant de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente minutes et il est dressé le présent procès-verbal signé par le gérant :

M. MOREL David

